

Accueil, le 27 janvier 1992

Ambassade de France

Mme Jambette

Dakar

France

Monsieur l'Ambassadeur,

Je représente par ce courrier une équipe de sportifs ayant l'intention d'effectuer d'ici quelques mois, un grand raid en speed boat (chaos wife de la classe 7) sur les côtes africaines, d'abord vers Nouadhibou (Mauritanie) à Dakar (Sénégal).

Si nous devons passer par le Maroc, nous aimerions connaître :

- les papiers nécessaires pour se rendre au Maroc (passport, visa ...)
- les visas à effectuer avant le départ de la France.
- et surtout l'état politique du pays, notamment si il existe un danger de conflit entre la frontière du Maroc et de la Mauritanie.

En attente de votre réponse, qui est urgente pour l'annonce de nos démarches, veuillez recevoir Monsieur l'Ambassadeur, mes salutations respectueuses.

Jambette

AU MAROC

Monsieur,

L'Ambassadeur m'a prié de répondre à votre lettre du 27 janvier 1992.

Compte tenu de la situation présente du Sahara Occidental, il n'est guère possible actuellement de traverser ce territoire du nord au sud. Généralement les voyageurs qui ont pu atteindre Dakhla, chef-lieu de la province méridionale Oued ed-Dahab, ne sont pas autorisés à aller au-delà, essentiellement pour deux raisons :

1) un processus onusien est en cours qui doit conduire à la tenue d'un référendum sur la marocanité du Sahara Occidental.

2) Entre la frontière mauritanienne et le mur de sécurité élevé par l'armée marocaine se trouvent des champs de mines posés en leur temps par le Polisario et les forces marocaines.

De ce fait il s'avère pratiquement impossible de rejoindre la Mauritanie par voie routière en traversant la région du Sahara Occidental.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Deuxième Conseiller

Monsieur Marc GAMBETTI

FRANCE